

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT HÉRAULT

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE  
DE LE POUJOL-SUR-ORB**

**Annule et remplace délibération 045-2021**

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

**Date de la convocation :** 18/03/2022

**Date d'affichage :** 28/03/2022

**DELIBERATION N° 007-2022**

L'an deux mille vingt-deux,  
Le vingt-quatre mars à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

**Présents :** Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Guillaume CIANCIO, Christine FERRET, Bernadette GUIRAUD, Marie-France MAUREL, Malvine MORERA, André RIGAL, Yves ROBIN, Laurent RUDELLE, Fabien SCHURRER.

**Absents :** Cindy CIECIERSKI et Bernard ROQUE.

**Pouvoirs :** Cindy CIECIERSKI à Jean-Luc CARMINATI.

Marie-France MAUREL a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

**AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER, DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT  
AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2022**

Comme chaque année, avant le vote des budgets de la commune et de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2022, il y a lieu de procéder à des inscriptions de crédits en dépenses d'investissement.

En vertu de l'article L.1612-1 du Code des Collectivités Territoriales, le Maire peut, jusqu'à l'adoption desdits budgets, et avec l'autorisation du Conseil Municipal, engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits à certains articles budgétaires afin de permettre de liquider et de mandater des dépenses avant l'adoption des budgets de l'exercice 2022, le Conseil Municipal doit se prononcer sur ces opérations budgétaires.

**BUDGET COMMUNAL M14**

CHAPITRES/ ARTICLES	CREDITS VOTES EN 2021	QUART DES DEPENSES AVANT ADOPTION DU BUDGET 2022
<b>16- Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>1 500 €</b>	<b>375 €</b>
165 Dépôts et cautionnements reçus	1 500 €	375 €
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>43 299,53 €</b>	<b>10 824,00 €</b>
2031 – Frais d'études	36 000 €	9 000 €
2033 – Frais insertion	299.53 €	74 €
2051 – Concessions, droits similaires	7 000 €	1 750 €
<b>21 – Immobilisations corporelles</b>	<b>216 200 €</b>	<b>54 050 €</b>
2111 – Terrains nus	3 500 €	875 €
2115 – Terrains bâtis	34 700 €	8 675 €
2128 – Autres agenc. Et aménag.	3 000 €	750 €
21318 – Autres bâtiments publics	10 000 €	2 500 €
2135 – Instal. Génér. Agenc. Aména.	42 000 €	10 500 €
2151 – Réseaux de voirie	68 000 €	17 000 €
2152 – Installations de voirie	2 000 €	500 €
21534 – Réseaux d'électrification	9 000 €	2 250 €
2158 – Autre matériel et outillage	4 000 €	1 000 €

2181 – Installat° géné. Agenc. Divers	5 000 €	1 250 €
2183 – Matériel de bureau et info.	18 000 €	4 500 €
2184 – Mobilier	5 000 €	1 250 €
2188 – Autres immo corporelles	12 000 €	3 000 €
<b>204 - Subventions d'équipement</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>250,00 €</b>
2041 – Privé : biens mobiliers, mat.	1 000 €	250 €
<b>23- Immobilisations en cours</b>	<b>445 000,00 €</b>	<b>111 250,00 €</b>
2312 – Aménagements de terrains	445 000 €	111 250 €
<b>TOTAL</b>		<b>176 749 €</b>

## BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT M49

CHAPITRES	CREDITS VOTES EN 2021	QUART DES DEPENSES AVANT ADOPTION DU BUDGET 2022
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>137 800,00 €</b>	<b>34 450,00 €</b>
203 – Frais d'études, de R&D et frai.	137 800 €	34 500 €
<b>21- Immobilisations corporelles</b>	<b>281 943,00 €</b>	<b>70 485,00 €</b>
2156 – Matériel spécifique d'exploitat°	50 000 €	12 500
2158 – Autres	231 943 €	57 895 €
<b>TOTAL</b>		<b>104 895 €</b>

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,  
Par 14 voix, POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTION à l'unanimité des membres présents**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses dans les sections d'investissement, jusqu'au quart du montant des crédits inscrits aux budgets 2021 de la commune et de l'eau et de l'assainissement.

Acte rendu exécutoire le 25/03/2022  
Après dépôt en Sous-Préfecture le 25/03/2022  
et publication ou notification du 28/03/2022

Ainsi fait et délibéré.  
Pour extrait conforme,  
Yves ROBIN, maire



Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.